

CHARTRE RÉGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

Compte-rendu d'exécution de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Année 2021

En application de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et **dans le cadre de sa première demande de solde de l'année civile¹**, l'organisme Comité régional d'Ile-de-France de lutte et disciplines associées atteste avoir respecté et diffusé la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité : *(cocher la case correspondante)*

Oui

Non

Si oui, l'organisme a diffusé la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité de la manière suivante : *(cocher la ou les cases correspondantes, plusieurs réponses possibles)*

En interne <i>(en direction des salariés, des bénévoles, etc.)</i>	En externe <i>(en direction des partenaires, des usagers, etc.)</i>
<input checked="" type="checkbox"/> diffusion par voie d'affichage	<input type="checkbox"/> diffusion par voie d'affichage
<input type="checkbox"/> diffusion sur l'intranet de l'organisme	<input checked="" type="checkbox"/> diffusion sur le site internet de l'organisme
<input checked="" type="checkbox"/> diffusion par courriel	<input type="checkbox"/> diffusion par courriel
<input type="checkbox"/> diffusion via une newsletter	<input type="checkbox"/> diffusion via une newsletter
<input type="checkbox"/> flyers	<input type="checkbox"/> flyers
<input checked="" type="checkbox"/> temps d'échange en réunion	<input type="checkbox"/> temps d'échange avec les partenaires/usagers
<input checked="" type="checkbox"/> autre : diffusion à chaque président de club, module laïcité, radicalisation et prévention des violences sexuelles abordé lors de la formation des bénévoles en BFO et BF1.	<input type="checkbox"/> diffusion via les réseaux sociaux
	<input type="checkbox"/> autre :

Commentaires, exemples le cas échéant :

Présence de kakémonos promouvant le respect et la laïcité durant les éléments sportifs.

¹ Ce document n'est à fournir que pour la première demande de solde de l'année civile, quel que soit le nombre de subventions attribuées. Il n'est demandé qu'une seule fois par an.

Pour aller plus loin :

Votre organisme a-t-il rencontré des difficultés pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité ? *(Facultatif)*

RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES REGIONAUX

L'article 2 de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité « *subordonne l'attribution de subvention régionale à tout organisme au respect et à la promotion de cette charte, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.*

À cette fin, tout organisme sollicitant une subvention du conseil régional annexe à sa demande un exemplaire de la charte signée par son représentant légal.

La mise en œuvre des dispositions de cette charte figure également dans le compte rendu d'exécution ou, le cas échéant, dans le compte-rendu financier, de l'action soutenue par le financement régional.

Tout manquement avéré au respect des valeurs de la charte conduit au non-versement ou à la restitution de la subvention régionale accordée, dans les conditions précisées par le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France. »

Fait à Maisons-Alfort

le 21/09/21

Signature et cachet du représentant légal

